



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 09 avril 2025
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
DATE DE LA CONVOCATION			
3 avril 2025			
DATE D’AFFICHAGE			
3 avril 2025			

Etaient présents : 21
Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, COMBA, ABADIE, MARTY, RAHIN, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES, COUESNON
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations : 05
Mme PEREZ avait donné procuration à M. RENOUX
Mme LAFONT avait donné procuration à Mme COMBA
Mme SAUVAGE avait donné procuration à M. GUERRIOT
M. PERON avait donné procuration à Mme MARTY
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORADIN

Absent : 01
M. PIRIOU

M. GAROUSTE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité (26 voix pour).

DELIBERATION N° 2025-03-08

Adhésion à l'Association des Bibliothécaires de France

L'Association des bibliothécaires Français est une association Loi de 1901 créée le 10 mai 1906 dont le siège social est à la Paris et dont les objets sont :

- faire vivre et animer la communauté professionnelle des bibliothécaires, quels que soient le type d'établissements ou les fonctions occupées ;
- placer les bibliothèques au cœur de la société, en leur donnant un rôle essentiel dans l'accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs et dans la promotion de la lecture ;
- réfléchir et prendre position sur toutes les questions d'ordre scientifique, technique et administratif concernant les bibliothèques et leur personnel ;



Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10/04/25

ID : 031-213104219-20250409-DEL2025_03_08-DE



- proposer aux autorités concernées un projet de promotion et de développement des bibliothèques de toute nature ;
- promouvoir la dotation des bibliothèques en moyens humains, techniques et financiers indispensables à leurs missions ;
- représenter les bibliothèques françaises auprès des institutions et organismes français, étrangers et internationaux et favoriser les échanges avec les collègues des autres pays ;
- établir un code de déontologie et veiller à son application, en accord avec les principes énoncés par l'UNESCO et l'IFLA (Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques) ;
- favoriser par tout moyen et toute forme tant au niveau national qu'au niveau local (coordination, affiliation, inter-associations...) les rapprochements avec les associations aux vocations et buts voisins.

Le montant de l'adhésion annuelle est de 50 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à cette association à compter du 1/05/2025 et de verser la cotisation pour l'année.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour),

DECIDE d'adhérer à l'Association des Bibliothécaires français à compter du 01/05/2025.

APPROUVE le versement de la cotisation annuelle de 50 €.

DESIGNE Mme Catherine PEREZ pour représenter la Commune à l'Assemblée Générale de l'association.

Ainsi fait et délibéré à Ping-Justaret, le 09 avril 2025
Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

